

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENTS

(Payable d'avance)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, Abonnement à l'Album Nouveau, L'Album Musical, etc.

ÉCRITS POPULAIRES DE FRANKLIN.

LA SCIENCE DU BONHOMME RICHARD.

(Suite.)

« Que signifient les désirs et les espérances de temps plus heureux ? Nous rendrons le temps meilleur si nous savons agir. Le travail, comme dit le bonhomme Richard, n'a pas besoin de souhaits. Celui qui vit d'espérance court risque de mourir de faim : il n'y a pas de profit sans peine. »

« Il me semble entendre quelqu'un de vous me dire : — Est-ce qu'il ne faut pas prendre quelques instants de loisir ? — Je vous répondrai, mes amis, ce que dit le bonhomme Richard : — Employez bien votre temps, si vous voulez mériter le repos ; et ne perdez pas une heure, puisque vous n'êtes pas sûrs d'une minute. »

LES CHUTES DE NIAGARA. (CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU COURRIER DES ÉTATS-UNIS.) Eagle Hotel, 29 mai 1845. Arrivée aux Chutes. — Différence de température. — Retour des hirondelles. — Départ des oiseaux hivernans. — Retour des oiseaux émigrants. — Derniers adieux de l'hiver. — Principales voies qui conduisent aux Chutes.

payer nos arriérés à l'incorruptible et frileux despote, tâchons donc d'ériger en préceptes, afin de mieux les mettre en pratique, les moyens d'après lesquels chacun peut naviguer à plaisir, pendant l'inter-règne, malheureusement si court, les trois bonnes sœurs Flore, Cérés et Pomone, d'ordinaire si pleines de bienveillance à l'égard de l'espèce humaine.

tiques prairies de l'Ouest, et sillonné cette chaîne de lacs, vrais pacifiques du continent américain, pour concevoir toutes les jouissances récréatives par la nature au voyageur amateur que les loisirs de la fortune conduisent aux chutes par cette route enchantée. Qu'il ait, en outre, la chance assez rare de remonter ces fleuves pendant un de ces inondations diluviennes qui permettent aux bateaux à vapeur d'échouer sur le clocher des églises en naviguant au milieu des villages riverains submergés par les flots, comme cela eut lieu, il y a bientôt deux ans ; qu'il traverse ces immenses et solennelles prairies pendant l'un de ces incendies nocturnes, d'où s'élève souvent jusqu'aux nues cet océan de flammes qui dévorent en courant les myriades d'arbres d'herbes sèches que le hasard, le chasseur indien ou la malveillance, a livrées à la torche incendiaire ; qu'il sillonne enfin ces lacs d'ordinaire si calmes, pendant l'un de ces orages d'été où le tonnerre américain roule et gronde en échos prolongés, au milieu d'un cataclysme d'eau et d'éclair, sous un ciel enseveli par des ténèbres épaisses, pendant que la foudre éclate de tous côtés avec un horrible fracas, et que le vent, soufflant avec des poumons irrités de l'antique Chaos, déchaine les flots courroucés, arrache les arbres du rivage, et menace, pendant quelques instants, de transporter le navire jusqu'au sommet même des montagnes ; — oh ! alors, à mon avis, avis basé toutefois sur l'expérience, il ne manque plus rien à la bonno fortune du voyageur.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE. LE DERNIER DES GROGNARDS, La Comtesse d'Harleville, LE MARGUILLIER. (Suite.) XVII. UNE MÈRE COMME IL Y EN A QUELQUES-UNES. Les pressentiments du comte d'Harleville à son lit de mort n'avaient point été trompeurs. Bien qu'elle eût appris à Aix, où elle vivait au milieu des plaisirs, la mort de son époux, la comtesse ne revint à Mennecy que trois mois après, et y reparut avec le calme de l'indifférence et l'insouciance de la coquette. Sur ses pas se pressèrent bientôt un essaim de consolateurs et de prétendants, et ce château, encore couvert d'un crêpe de deuil, devint un lieu de joyeux rendez-vous et de dissipation. Les amis qu'avait laissés le comte d'Harleville étaient scandalisés de la conduite de sa veuve : le grognard pouvait à peine maîtriser son indignation ; quant au vicomte de La Pannetière, il s'était volontairement exilé de ce séjour de perdition, comme il l'appelait dans sa juste susceptibilité, pour se confiner dans une modeste habitation qu'il avait louée aux environs de Mennecy. Le notaire Gonet ne venait chez madame d'Harleville que lorsque la comtesse

l'y faisait appeler pour les affaires ayant rapport à la succession de son mari. Mademoiselle de Saint-Ange, fidèle à la promesse qu'elle avait faite à la marquise, promesse qu'elle avait renouvelée au comte, se maintenait digne et austère au milieu de cette folle société. Contrand et Blanche avaient vu d'un œil morne la conduite de leur mère et avaient su l'apprécier sans se permettre la moindre réflexion qui pût la blesser. Madame d'Harleville aurait voulu les associer, tout jeunes qu'ils étaient encore, à son genre de vie et les rendre en quelque sorte solidaires de ses folies. N'ayant pu réussir, la mauvaise humeur qu'elle en ressentit tourna contre mademoiselle de Saint-Ange, qu'elle accusa hautement de lui aliéner le cœur de ses enfants ; mais cette vertueuse demoiselle ne se laissa décourager ni par les mauvais procédés, ni par les paroles acres de la comtesse : elle continua à remplir ses devoirs de Mentor, et désarma ainsi la haine de la châtelaine, qui finit par ne plus s'occuper ni de l'ancienne confidente de sa mère, ni de Blanche, ni de Contrand. Le grognard n'ignorait rien de ce qui se passait au château, et, avec sa perspicacité habituelle, il vint un jour trouver mademoiselle de Saint-Ange et lui dit : — Mademoiselle, je sais de bonne part que l'on veut vous forcer à boire en retraite à force de vexations, de passe-droits et d'injustice. Je viens vous dire une chose ; c'est que j'ai fait agrandir ma cambuse d'un corps de logis, comme vous savez ; cet enjolivement, je l'ai fait exécuter pour vous et... pour d'autres peut-être, ajouta-t-il à demi-voix. Dites un mot, et je vais faire meubler l'endroit d'une façon un peu chouette pour vous y recevoir honnêtement. Madame Bourguignon et ma fille vous tiendront compagnie ; voilà la chose ! — Mon cher monsieur Bourguignon, répondit mademoiselle de Saint-Ange, je vous salue gré

de votre intention, mais je n'ai nullement l'envie de quitter le château de Mennecy, quoi qu'il arrive, à moins cependant qu'on ne me mette de force à la porte. Quelques nuages se sont élevés, il est vrai, entre la comtesse et moi, mais ces nuages se sont dissipés et n'obscurcissent plus notre horizon. — C'est comme vous l'entendez, mademoiselle, répondit le grognard ; mais songez bien que le casernement ordinaire et extraordinaire de l'ancien ami du colonel est en disponibilité et par conséquent à votre disposition. Cependant Blanche, qui touchait à sa dix-septième année, était d'une beauté ravissante ; elle possédait en grâce et en talents tout ce que son frère Contrand avait acquis en force et en instruction. Les lions qui formaient la société habituelle de la comtesse d'Harleville n'avaient point eu de peine à s'apercevoir, dans les rares apparitions de la jeune pensionnaire à Mennecy, que la fille l'emportait de beaucoup sur la mère. Dans les courts instants qu'elle s'était montrée dans le salon de la comtesse, elle avait attiré à elle tous les regards, tous les hommages. Madame d'Harleville avait été blessée au cœur de cette préférence, et un matin qu'à sa toilette elle manifestait sa mauvaise humeur contre Blanche, sa femme de chambre, Louise, fille de vingt ans, d'un caractère rampant et vicieux, se hasarda à lui dire : — Qu'avez-vous donc, madame ? Vous d'habitude, si gaie et si bonne, vous êtes devenue tout-à-coup triste et inquiète ; votre front se rembrunit, votre jolie bouche ne sait plus sourire. Auriez-vous des chagrins ? Si malheureusement cela était, ne cachez pas à votre fidèle Louise le secret de vos peines ! — Je l'avouerai ma faiblesse, petit, répondit la comtesse, que l'affection calculée de sa suivante flûtait intérieurement ; je ne vois pas sans un secret dépit ma fille effacer mes charmes par les siens. Dans mon salon même,

dimanche dernier où, comme tu vois, cette malotieuse de Saint-Ange était allée chercher Blanche à sa pension, j'ai vu désertier mes adorateurs habituels pour aller adresser leurs hommages à cette petite fille qui n'a pas eu l'air de s'apercevoir de ce manège. — Ah ! madame, je suis bien sûr que tous ne se sont pas conduits ainsi !... M. Golgorovski, par exemple !... — Chut ! interrompit la comtesse, en posant son doigt sur ses lèvres décolorées, ne parlons pas de lui !... — Il vous aime tant, madame !... — Le crois-tu, petite ?... Oui, ce serait le seul homme qui pût me rendre parfaitement heureuse... mais... — Et après un silence, madame d'Harleville ajouta à voix basse : — N'est-ce pas qu'il est bien ? — Oh ! c'est un superbe homme !... Vous aurez raison de l'épouser. Et puis il est si riche, si généreux !... — Oui... fit encore la comtesse en hochant tristement la tête, je t'avouerai que c'est mon intention ; mais, si d'ici là, il allait ne plus m'aimer !... Ma fille, vois-tu, ma chère Louise... tiens, la vue de Blanche me devient insupportable ! ses caresses même me tuent !... Cela est horrible à dire pour une mère ; mais enfin, c'est ainsi ! — Vraiment ! madame, répondit la perfide camériste, vous mettez martel en tête pour bien peu de chose ! Mademoiselle Blanche n'est-elle pas en âge d'être établie ? Eh bien ! mariez-la, vous en serez débarrassée. — La marier ! fit la comtesse ; j'y avais songé. Mais pour la faire contracter une union sortable, il faudra que je rende compte à son mari, et par contre-coup, à son frère, du bien que leur père m'a laissé ; et mes affaires de ce côté-là, sont si embrouillées, que, de l'avoué même de M. Gonet, je serais une femme presque ruinée ; mon domaine et ma dot ne me

représenteraient alors qu'une fortune si médiocre que je serais obligée de vivre comme une bourgeoise ; et puis Blanche, une fois mariée, n'aurait-elle pas des petits enfants ? Moi, grand-mère ! quelles prérogatives ! Un genre intéressé qui me susciterait peut-être des procès ; des mariages qui m'appelleraient grand-maman ! Quelle pitié ! — Il est vrai, madame, qu'une femme belle comme vous l'êtes ne peut guère se plier à ces sortes de dénominations qui ne font raffoler que les femmes du commun ; mais, d'un autre côté, est-ce que vous ne pourriez pas marier mademoiselle Blanche avec un riche étranger, et si loin que vous n'entendriez plus parler d'elle ? Tous les ans, vous allez aux eaux ; à votre premier voyage, amenez votre fille ; il ne manque pas de richards et de gens comme il faut à ces rendez-vous de plaisir ; s'en trouvera bien un qui deviendra amoureux de mademoiselle Blanche, et qui vous demandera sa main, surtout quand il saura à quelle famille elle appartient ; alors vous saisissez la halle au bon, vous la mariez, et vous reviez régenter seule ici, sans rivale, et sans crainte d'en rencontrer. — Ton projet, ma chère, a quelque chose de spécieux, j'en conviens ; mais, outre que la dot à compter à Blanche serait toujours difficile à réaliser, n'aurait-elle pas à lutter contre les observations de Saint-Ange, de La Pannetière, et aussi contre les propos de ce M. Bourguignon, cet ancien soldat de mon mari, qui veut tout voir, et tout contrôler, on vertu de ce qu'il sait quelle recommandation qui lui aurait été faite par d'Harleville avant de mourir ? — De quoi se mêle cette vieille culotte de peau ! s'écria la camériste ; je vous demande un peu en quoi votre conduite et le bonheur de vos enfants le regardent ? Ah ! madame ! à votre place, il y a longtemps que je l'aurais envoyé paître, lui, sa femme et sa fille, qui est

appréhension d'être à chaque instant lancé, comme une bombe, vers les nuages, à la recherche de vos membres dispersés aux trente-deux wires de la Loussole par une explosion soudaine!

Now-York étant, en effet, le grand caravane-érial où viennent converger, à peu près forcément, tous ceux de vos milliers de lecteurs du Sud et du Sud-Ouest qui viennent demander au Nord un asile champêtre, ce sera de cette dernière ville que je prendrai par la main le voyageur encore incertain sur le choix de l'Oasis temporaire où il devra planter sa tente d'été, pour le conduire, dans ma prochaine lettre, jusqu'aux chutes mêmes du Niagara.

L'Ermitte de Niagara,

F. F. G.....

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Dans la séance du 4 mai, O'Connell a annoncé que, sur les vives instances de M. O'Brien, il retirait sa motion pour la mise en liberté de ce dernier.

Les journaux publient une lettre adressée par M. O'Brien à ses commettants pour leur expliquer sa conduite. L'honorable membre argumente, comme O'Connell, en excitant de l'acte d'Union qui n'oblige pas les membres irlandais comme les membres anglais à assister aux séances du parlement.

M. O'Brien déclare en terminant que s'il n'obtient l'approbation de ses commettants il donnera sa démission et attendra des temps meilleurs. Il se peut que devant les reculs du soit de bonnetique de soutien qu'on n'obtiendra jamais rien du parlement impérial; mais cela n'est pas soutenable ailleurs.

Dans la même séance (celle du 4), sir Robert Peel a demandé pour lord Hardinge, le vainqueur de Lahore, une pension viagère de 3,000 livres sterling, reversibles sur ses deux

premiers héritiers directs, et une pension de 2,000 livres sterling pour lord Gough. L'honorable baronnet a fait le plus brillant éloge de lord Hardinge, qui a perdu un bras dans l'affaire qui eut lieu le 16 aux Quatre-Bras, en même temps que la bataille de Ligny.

Le rapport du bill des céréales ayant été admis, la troisième lecture a dû avoir lieu aujourd'hui lundi, et, selon toute apparence, ce bill sera renvoyé à la chambre des lords vers la fin de la semaine.

La presse se montre assez indifférente quant à la question de savoir si la chambre des lords acceptera immédiatement le bill ou si elle commencera par le renvoyer. Si les lords ne l'acceptent pas, tout le monde sait que la conséquence de ce rejet sera l'abolition immédiate et absolue des cour-laws.

OPINIONS DE LA PRESSE ANGLAISE ET FRANÇAISE, SUR LES QUESTIONS AMÉRICAINES.

(L. Constitutionnel.)

L'ANGLETERRE ET LES ÉTATS-UNIS.

Les Anglais, sachant très bien qu'ils ne peuvent atteindre l'Union américaine que dans ses intérêts matériels, tandis que l'Union peut frapper la Grande-Bretagne dans sa puissance en lui enlevant le Canada et le New-Brunswick, sont décidés, ainsi que nous l'avons dit, à accepter tout ce que font les Américains touchant la question de l'Orégon.

N'obstant les discussions très chaudes auxquelles a donné lieu de l'autre côté de l'Océan la question de l'Orégon et l'extrême réserve avec laquelle cette question a été traitée parmi nous, il n'en existe pas moins au fond des esprits un désir sincère de terminer amicalement cet affaire; et nous espérons que les efforts des deux gouvernements, pour arriver à ce but, sans compromettre l'honneur et les intérêts des deux pays, seront couronnés de succès.

(Le Siècle.)

MEXIQUE.

La disposition de plusieurs provinces mexicaines à s'annexer aux États-Unis est devenue manifeste. L'habile politique de M. Guizot n'a pas peu contribué à déterminer ce mouvement. On sait que pour faire sa cour à l'Angleterre l'homme d'État du 29 octobre imagina trois choses: de protester contre l'annexion du Texas, de déclarer à l'avance que si la guerre éclatait entre l'Amérique et l'Angleterre, la France resterait neutre; enfin, de dire que l'Europe était intéressée à ce que les races du Nord n'absorbassent pas les races du Midi sur le continent américain.

Cette résolution violente de Paredès ne fera que hâter le dénouement. Le général américain Taylor, qui s'est porté sur le Rio-Grande n'y a rencontré que 4,000 Mexicains déguenillés qui, s'ils tiraient un seul coup de canon, autoiseraient la prise de Matamoros déjà évacuée par les autorités.

On parle du rappel de Santa-Anna; mais Santa-Anna ne peut rien pour le Mexique, où il a semé le désordre et l'esprit de rapine. Il n'y avait qu'un parti à prendre, c'était de favoriser le retour au système fédératif.

CORRESPONDANCE.

BOTANIQUE.

No. 1.

J'apprends en ce moment qu'un médecin distingué de cette ville, se propose de donner, aussitôt qu'il se trouvera un nombre suffisant de personnes pour suivre le cours, des leçons sur la Botanique, science encore peu appréciée en ce pays; mais permettez-vous de vous envoyer de temps à autre, quelques lignes puées dans un ouvrage fait par une société de Naturalistes, sur l'utilité et les avantages de cette belle partie de l'histoire naturelle.

Est-il d'ailleurs une étude plus attrayante pour l'homme, quelque soit sa condition ou sa fortune? En est-il une plus convenable à tous les âges et plus propre à charmer nos loisirs ou à tempérer nos peines? Elle nous rend le séjour des champs délicieux; elle fortifie notre corps par un exercice salutaire; nous garantit de la paresse et du vent des passions; nous soustrait au vain babillage des importuns; et nous donne des goûts simples, préférables cent fois à tous les frivoles amusements des villes.

L'hiver il joint encore, quand assis au coin de son feu, il voit dans son herbier, les plantes qu'il a cueillies pendant la belle saison. Elles sont à la vérité, sans mouvement et sans vie, mais elles lui rappellent ses promenades champêtres et les doux instants qu'il a passés à les observer, lorsqu'elles étaient brillantes de grâces et de fraîcheur; les beaux jours mêmes de cette saison stérile, il peut encore en parcourant les bois dénudés de leur verdure, consulter, étudier la nature, dans quelques uns de ses productions, non moins admirables et qui sont en pleine force en hiver, les mousses, les hépatiques, les lichens et quelques champignons qui croissent sur les bois morts.

Tels sont en abrégé, les avantages et les douces jouissances que procure l'amour des plantes. Le prochain No. donnera la définition de la botanique et l'objet de cette science.

En acquiesçant à mes vœux vous obligerez, monsieur.

Votre très humble et obéissant servit. D.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 16 JUIN, 1846.

L'HONORABLE D. B. VIGER,

ET LES BIENS DES JÉSUITES.

La question des biens des Jésuites est encore le texte des conversations politiques. Nonobstant la protestation des évêques, le bill d'appropriation a reçu la sanction du gouvernement; il n'en pouvait être autrement, après la conduite du président du conseil et de ses collègues du Bas-Canada durant la discussion.

En 1835, dans un pamphlet publié par M. Viger, nous trouvons le paragraphe suivant, qui servira à prouver la grande transformation qui s'est opérée dans les convictions de ce monsieur.

Quels devaient être les sentiments des habitants de la province en voyant en même temps les biens des Jésuites, consacrés à l'éducation du pays pour des fondations, qui, même après la destruction de cet ordre, avaient été respectés par les gouvernements les plus despotiques de l'Europe, rester entre les mains de l'administration comme un objet d'agrément pour ses partisans? Aux demandes de l'Assemblée de mettre sous ses yeux des états de ces revenus comme de l'emploi qu'on en faisait, on avait opposé des refus vagues.

Maintenant à quoi tendait l'amendement de M. Morin? N'était-ce pas à faire remettre ces biens aux évêques catholiques, pour des fondations pour lesquelles les Jésuites eux-mêmes les employaient, et qui même après la destruction de cet ordre avaient été respectées par les gouvernements les plus despotiques de l'Europe?

M. Viger ne se contente pas de voter, il se contente pas d'attaquer le catholicisme en Europe et en Amérique; le lendemain des débats il écrit dans l'Aurore, avec cette modestie qu'on lui connaît:

Jamais M. Viger n'a parlé dans la chambre avec plus d'avantages, n'a invoqué plus de faits indubitables ou de principes d'une rigoureuse exactitude qu'il ne l'a fait sur la proposition de M. Cayley relatif à l'emploi des revenus des biens des Jésuites.

Après que la chambre eut adopté la résolution de M. Cayley; après que la grande majorité de la représentation Bas-Canadienne eut en vain réclamé nos justes droits, nos évêques crurent devoir protester contre un si flagrant acte de brigandage. Ils protestèrent en effet. Leur protestation fit le tour des journaux, signés des quatre évêques catholiques du Bas-Canada. M. Viger prend la plume et écrit avec sa politesse ordinaire:

Nous ne savons que penser de la requête qu'on publie comme étant celle de nos évêques au sujet des biens des Jésuites. Ce document ferait supposer qu'ils ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance à ce sujet, etc., etc.

Comme vous voyez, son que penser banal exprime d'abord un doute sur l'authenticité du document; et ensuite les évêques, comme le clergé entier et les membres du Bas-Canada et le peuple catholique ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance, etc., etc. Enfin M. Viger termine cet article de l'Aurore du 6 juin, par les mots consolateurs qui suivent:

Observons maintenant, sans parler du langage honnête des ministres dans la chambre, à l'égard des biens des Jésuites qu'un moyen de la mesure qu'ils ont proposée, les établissements d'éducation catholique recevront cette année plus de deux mille louis qu'ils n'avaient jusqu'à présent reçu. Quel sujet de plainte pour les catholiques!

Nous ajoutons, quelle libéralité! vraiment M. le président du conseil, votre logique est merveilleuse, mais elle n'est pas tout à fait d'accord avec celle d'Aristote; nous pourrions tout vous enlever, mais nous vous enleverions seulement la moitié ou les trois quarts; donc, vous n'avez pas droit de vous plaindre.

précipit pas mieux sa politique rétrograde et humiliante, et les efforts constants qu'il fait pour les servir, en les débarrassant bien vite de toutes ces choses que l'on appelle des droits politiques.

Mais ce qui l'étonne encore plus que tout cela, c'est que la Revue Canadienne ait pris la liberté grande de suivre ses pas, de l'observer de l'étudier, et de donner de temps à autre au bon public un petit mot de sa façon sur les mouvements, les faits et gestes, les interminables discours, les élucubrations sporadiques du vénérable président du conseil. Il se plaint que nous n'avons qu'un but, qu'une pensée; cette pensée, c'est de l'insulter. L'idée d'entendre un ministre, un homme politique se plaindre de ce que les journaux le tiennent de temps à autres ou même continuellement sur la sellette, est vraiment pitoyable; M. Viger en montant sur la scène politique n'appartient-il pas à la presse politique? nos attaques contre lui n'ont-elles pas été toujours adressées à l'homme politique? nous ne sachions pas que nous ayons jamais écrit un mot sur sa vie privée; mais quand M. Viger sur des questions vitales, comme celle des Jésuites, par exemple, non seulement est disposé à sacrifier les droits de ses frères, mais ose élever la voix contre tout ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux; quand il attaque ces institutions contre lesquelles un catholique ne doit jamais laisser échapper la moindre parole de soupçon; il trouvera toujours La Revue Canadienne dans la voie du devoir, disposée à dire franchement sa pensée, sans crainte et sans hésitation; et alors elle trouvera toujours de l'écho dans l'opinion publique. Le peuple avec son sens juste et droit se trompe rarement dans l'appréciation des questions et des hommes politiques. D'abord, comme nous mêmes, il ne croit pas que M. Viger pouvait se tromper sur les moyens, mais voulait vraiment le bien du pays; mais il a été bien vite éclairé sur les vrais sentiments, les motifs réels qui le faisaient agir, et il a pu apprécier en même temps, ce que M. Viger écrivait encore dans ce pamphlet de 1835 que nous citons tout à l'heure, "que jamais on n'avait vu la cupidité se rassasier de spoliation, plus que la soif de l'ambition s'étancher par l'accroissement du pouvoir."

Revenons aux arguments de M. Viger sur la question des Jésuites; M. Viger nous dit qu'il faut remonter à la fondation des biens des Jésuites; en partant de là ne faut-il pas conclure que ces biens appartiennent aux catholiques de la province entière, selon leur nombre respectif dans chaque section et selon leurs besoins? Ce n'est pas ainsi que raisonne M. Viger; selon lui le Haut-Canada aurait droit à la moitié de ces biens. Il continue: "Que dire de l'emploi qu'il faudrait faire de ces revenus pour les missions sauvages?" On peut en dire maintenant, quo M. Viger a privé ces malheureux sauvages de la principale ressource, qui leur avait été donnée, pour les retirer de l'état de barbarie et d'ignorance où ils sont plongés. On pourra dire plus tard que si les Jésuites ou les évêques qui les représentent n'avaient pas été dépouillés par le vote de M. Viger, les bienfaits de la civilisation et du christianisme auraient été portés chez ces tribus d'hommes, qui, comme M. Viger, ont une âme à sauver et qui resteront encore longtemps dans les ténèbres du paganisme, parce que M. Viger a sanctionné la spoliation des biens, qui ont été donnés pour subvenir aux besoins de ceux qui se vouent à leur instruction.

Mais, dit M. Viger les évêques n'ont pas le droit de réclamer ces biens, parce qu'ils ne leur ont jamais été donnés; ce ne pourrait être qu'une communauté qui les posséderait d'abord, et qui n'existe plus. Cette communauté n'était elle pas tenue de faire un certain emploi de ces biens, de les appliquer à certaines fondations, fondations respectées, comme vous avez écrit vous-même M. Viger, même après la destruction de cet ordre, par les gouvernements les plus despotiques de l'Europe? Ne savez-vous pas, M. Viger, que les biens des communautés religieuses appartiennent à l'église catholique, et qu'à défaut de membres de telles communautés, ces biens tombent dans le domaine de l'église? mais elle pourquoi ne pas appliquer ces biens pour ces institutions, qui vous paraissent sacrées et pour lesquelles ils étaient destinés, que ce soit par des Jésuites ou d'autres? au moins, dit M. Viger, si les évêques le réclament, ce devrait être pour en faire absolument le même usage qu'en faisaient les Jésuites, ce qu'ils n'ont jamais proposé, ce qu'ils ne peuvent pas même faire dans les circonstances. Peut-on pousser plus loin la mauvaise foi? vous n'avez donc pas lu, M. Viger, la requête présentée à la législature par nos évêques et la note qui l'accompagnait? Ils ne réclament ces biens qu'afin de remplir le but de leur destination, ils offrent pour cela les garanties les plus fortes, et vous osez dire qu'il ne l'ont pas proposé!

Représ dans le domaine public, continue M. Viger, ces biens tombaient dans l'administration du gouvernement. Mais en devenant-ils la propriété? et les fondations, qu'il faut respecter, que deviendraient-elles pour le quart d'heure, si l'administration est inique, arbitraire, malhonnête, sans foi ni loi, comme celle à laquelle appartient M. Viger? Si ces biens tombaient naturellement comme vous dites dans l'administration du gouvernement, pourquoi le parlement du Bas-Canada, dont vous êtes membre, M. Viger, réclamerait-il ces biens, comme appartenant aux Canadiens? Que le Gouvernement s'emparât de ces biens temporairement pour en remplir le but originel, bien; personne ne pouvait s'en plaindre; mais qu'avec une majorité servile et insatiable, il puisse disposer de ces biens comme bon lui semble, c'est ce que nous nions, c'est ce que M. Viger a nié tout comme nous, tant qu'il n'a pas été ministre. Mais ce titre de président du conseil est si sonore, si flatteur et malgré des 72 ans, M. Viger est si avide de gloire et d'honneurs, qu'il a tout sacrifié pour garder son portefeuille! C'en est assez pour lui, cependant, comme lui disait le Canadien de Québec, une belle occasion de résigner; mais vous savez, lecteurs qu'on ne résigne plus qu'à bonne enseigne, ce ne peut simplement dire qu'on ne résigne plus du tout et qu'on attend patiemment qu'on reçoive sa feuille de route, pour partir.

Les rumeurs continuent.

Il n'y a aucun doute que l'on s'occupe en haut lieu de la reconstruction du cabinet; car les rumeurs continuent et se succèdent, accompagnés d'indices et de faits significatifs; ce ne pourra toujours être qu'un badigeonnage d'une administration vicieuse dans son principe, puisqu'elle ne représente pas un grand parti politique, respectable par son influence et sa prépondérance, mais au contraire qu'elle est composée de gens de tous les partis, ou plutôt d'aucun parti, avec peu ou point d'influence individuelle et qui ne formeront jamais collectivement un cabinet capable de faire le bien de cette colonie. Tous les loose-fish sont dans l'attente; il n'y a pas un cœur réactionnaire, qui ne batte d'anxiété à la pensée que M. Draper ce grand prestidigitateur, peut d'une heure à l'autre les toucher de sa ba-

bien la petite pie-grièche la plus rouée que je connaisse! Quant à mademoiselle de Saint-Ange, madame est trop bonne de prendre tout ce qu'elle dit au pied de la lettre; c'est une vieille radoteuse qui veut continuer, avec vous, l'espèce de tyrannie qu'elle exerceait du temps de madame la marquise. Croyez-moi, Madame, moquez-vous des sermons de cette vieille sempiternelle et des réflexions que peut faire M. Bourguignon, tout balafre qu'il est, et montrez-leur les dents une bonne fois! Que madame veuille me donner cette blanche, je ferai bien la Saint-Ange à déguerpier, elle et son imbécille de Scraphin qui, Dieu me pardonne, s'avise de me faire les yeux doux.

—Non, ma chère Louise, répartit la comtesse, il faut mettre dans sa conduite plus de politique et plus d'adresse; non zèle l'emporte trop loin; il ne faut jamais brusquer les choses. J'ai à ménager l'opinion publique, qui, je le sais n'est pas pour moi. Si j'écondamnis trop rudement Saint-Ange quo je ne puis souffrir; si je me brouillais avec M. Bourguignon, qui m'est insupportable, on ne manquerait pas de me jeter la pierre; il ne faut jamais donner des armes à la médisance.

—En attendant, fit la camériste d'une voix hypocrite, Madame se rend malheureuse, toutes ses actions sont tournées au nom de Helzcluth, et moi, j'ai le chagrin de voir son teint de lys perdre sa fraîcheur et son éclat... Je venrais tout cela, continua l'astucieuse soubrette en se mettant à deux genoux devant la belle veuve, et je ne pourrais rien faire pour épargner à ma chère maîtresse une larme, une blessure! Ah! par exemple!

—Je suis touchée de ton affection, Louise, répondit madame d'Harleville, attendrie; et dupo tout à la fois des manifestations d'attachement de sa femme de chambre, mais désormais je me tiendrai tellement éloignée des flèches de mes ennemis qu'elle ne pourront plus m'attein-

dre. Allons! relève-toi, petite; je veux bien pardonner tout ce que tu viens de me dire, en faveur de ton affection pour moi.

Et la comtesse donna en même temps sa main à baiser à sa camériste, qui lui dit après s'être relevée:

— Eh bien! madame, puisque vous trouvez des difficultés à marier mademoiselle Blanche, pourquoi ne la feriez-vous pas entrer en religion?

—Ma fille religieuse! exclama madame d'Harleville, y consentirait-elle jamais?

—Est-ce qu'on a besoin de consulter ses enfants pour assurer leur honneur? Mademoiselle Blanche a de la piété; elle aime peu le monde, que du reste, elle ne connaît pas encore. Sa langueur ordinaire prouve qu'elle a une âme créée pour la solitude; et la vie du cloître lui ira à merveille. Quant à son frère, M. Grandand, le nom de son père lui ouvrira quand vous voudrez, les portes de l'école préparatoire, où il est maintenant, pour entrer dans l'armée officier d'embée; il ira en Afrique.

—Se faire tuer, n'est-ce pas? interrompit la comtesse. Ah! Louise, peux-tu concevoir des idées pareilles!

—Mais, madame, poursuivit l'astucieuse soubrette qui sentait, qu'en voulant arriver trop vite au but elle l'avait dépassé, M. Grandand n'est pas homme à se laisser tuer; je veux seulement qu'il serve son pays, qu'il se fasse un nom, comme son père; et ce que je me permets de vous dire ici n'est que pour assurer votre honneur et celui des vôtres.

—Je te crois, mon enfant; mais cette conversation ne sera-t-elle pas perdue, car tu viens de dérouler à mes yeux tout un avenir... Je réfléchirai à ce que nous avons dit; dans trois mois Blanche sera mariée, ou elle entrera au couvent; dans trois mois, Grandand sera officier et suivra la même carrière que son père. J'irai voir le ministre à ce sujet.

EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)

grette miraculeuse, en faire qui des procureurs et solliciteurs généraux, qui des commissaires, secrétaires civils ou provinciaux, qui des sous-secrétaires qu'on des ministres, aux appointements de milliers de louis, etc. etc.

Que le système actuel ne vaut rien, tout le monde en convient, comme aussi que ceux du Bas-Canada qui sont au cabinet, ne représentent pas cette section de la province, et ne l'ont jamais représentée. Mais si l'on sent la grande, l'urgente nécessité de refondre le ministère; si l'on désire tant faire le bien du pays, et satisfaire le vœu général, pourquoi ne pas prendre les moyens constitutionnels d'arriver à cette fin? Est-il un autre moyen, dans tous les pays libres, gouvernés par l'opinion publique, de former une administration, par appel public, et par l'influence, leur talents et leurs services font marcher à la tête des populations, et en les faisant concourir à la formation des administrations? que signifient ces tripotages ministériels qui s'en vont hors des partis politiques, chercher des hommes sans influence, éloignés des affaires, pour recruter les rangs des ministres? Est-ce ainsi qu'on procède? Est-ce à l'aide de transfuges de tous les camps qu'on veut faire marcher les affaires? veut-on longtemps conduire le pays, avec et par tous ces chercheurs de places, qui sont toujours soumis à la parole de ceux qui les dispensent?

Encore une fois, vous aimez beau compléter le nombre de vos collègues, M. Draper, votre Cabinet n'acquiesce pas de sollicitude par ces inoyens frauduleux. L'Édifice que vous élévez, croulera de lui-même, car la base est mauvaise. Il y a un vice radical dans le principe, qui préside à nos affaires; ce vice M. Draper est trop habile pour ne pas le sentir sous sa main; mais peut-être espère-t-il avec et à l'aide de ses doctrines machiniques et Syllabiques, le combattre et le forcer à se changer en bien; c'est là qui se trompe; c'est bâtir sur le sable; si le bien résulte du mal, c'est par exception; la vérité et l'honnêteté finissent toujours par triompher.

Il est inutile pour nous de répéter tous les bruits qui circulent; ce sont toujours les mêmes hommes que l'on veut faire passer d'un bureau à un autre, pour satisfaire l'opinion publique! On y joint de course, pour sauver les apparences, quelques noms de dehors, quelques membres de l'opposition, à qui il faudrait d'abord faire adopter les idées réactionnaires, qu'on s'efforce en vain, de propager. Ce qu'il y a de plus certain dans tout ceci, c'est que M. Draper considère encore la retraite de M. Viger comme essentielle à la force du gouvernement." Mais M. Viger considère, lui, que la Crise Ministérielle est un roman qui semble n'être écrit que pour tromper le public; que son heure n'est pas venue; et il ajoute à tout cela, son éternel que dire, que penser.

M. Papineau a résigné, ou il est prêt à le faire, car sa place a été offerte à Mr. Ogilvie-Gowan, M.P.P. M. P. est dégoûté de toutes ces affaires; c'est trop tard. On mentionne aujourd'hui le nom de M. L. M. Viger, de l'Assomption, comme devant être le futur Receveur-Général; sous d'autres circonstances, rien ne causerait plus de satisfaction que cette nomination. Cependant lui comme devant les choses, nous croyons que M. L. M. Viger a trop de tact pour échanger son *odium dignitatis*, contre les eaux troubles de la politique. Somme toute, nous espérons que pas un Canadien Français n'associera son nom à tout ce tripotage, et ne consentira à joindre une administration quelconque, à moins qu'elle ne soit organisée d'après les vrais principes de la constitution.

P. S. Nous arrêtons la presse, pour annoncer à nos lecteurs que l'hon. M. Viger est presque décidé à résigner sa place de président du conseil; il se retire à l'île Bizard et se propose de consacrer le reste de ses jours à écrire des mémoires d'histoire. En attendant, M. Viger va faire paraître prochainement ses œuvres complètes qui comprendront un Grand Dictionnaire de Droit usuel, un Grand Ouvrage en folio sur la morale publique; un petit traité d'économie politique; et pratique; un livre sur la santé, ses dangers et ses ridicules; un autre sur l'art de nuire et de guérir; un autre sur le mouvement perpétuel; vingt-cinq volumes de discours parlementaires et autres; deux volumes de formes de projets de lois; un bill de judicature inédit; des considérations sur la Belgique; la crise ministérielle considérablement augmentée, avec des notes explicatives; enfin un grand nombre de pamphlets, de correspondances et articles édités trop longs à détailler. Nous ne doutons pas que le public apprendra avec plaisir la résolution de M. Viger et nous espérons que ses travaux littéraires et la gloire qui les couronnera, le dédommageront amplement de ses désagrément politiques.

QUÉBEC !!

Les derniers malheurs de notre ancienne Capitale, ces nouvelles les plus affligeantes, les plus douloureuses, qui nous soient jamais parvenues, ont causé dimanche matin dans notre ville, la plus douloureuse sensation. Elles se répandirent d'un bout à l'autre de la Cité, avec la rapidité du feu et de toutes les bouches s'échappaient des paroles de cuisant regret, et de tous les yeux des larmes de sympathique douleur.

A part des détails de l'incendie que nous prenons dans le Journal de Québec, nous publions une correspondance, d'un jeune monsieur, qui se trouvait dans le théâtre St. Louis, au moment même du sinistre, qui est sorti le dernier et qui n'a échappé à la mort que par miracle. Au milieu des émotions poignantes, que cause la lecture de cette lettre, nous n'avons pu nous empêcher d'admirer le talent remarquable qui l'a dictée.

CORRESPONDANCE DE QUÉBEC.

INCENDIE DU THÉÂTRE ST. LOUIS.

Près de 30 personnes périés dans les flammes !!

M. LE RÉDACTEUR, Il y a donc encore des pages de sang et de deuil au livre des décrets de notre malheureuse cité. ... Pourtant, après cinq années signalées chacune par quelque horrible désastre, nous commençons à respirer enfin sur les débris amoncelés de nos misères récentes. Nous espérons qu'il ne restait plus de larmes au fond de la coupe de nos douleurs; nous l'avions déjà tant de fois épuisée. En 1840, une partie du Cap-Diamant s'éleva sur les 50 infortunés dont les habitations seigneuriales se basèrent en 1843, un terrible incendie dévora en quelques heures les richesses d'un des plus beaux quartiers de la ville, celui du Palais; là aussi la mort avait marqué quelques victimes aux sombres lueurs qui l'accompagnaient. Enfin, l'an dernier, deux calamités épouvantables et dont le bruit et la grandeur ont excités les sympathies du monde entier couvrent la ville entière d'un sombre voile de deuil, que perçait à peine, il y a deux jours encore, un faible rayon d'espérance et de consolation. Le glas universel n'a pas encore cessé de nous appeler sur la tombe de ceux dont le triste sort rendit plus horribles encore les débris de nos misères; et déjà, sous l'impulsion d'une dévotion nouvelle et encore plus grande.

En effet, l'horreur de la calamité dont tout Québec a été témoin, dans la soirée de vendredi dernier, n'a ja-

mais été égale dans cette hémisphère, et ne saurait être surpassée. Les extraordinaires publiés, samedi, par la presse de cette ville et qui vous sont sans doute parvenus, vous ont fait connaître l'ensemble des faits, mais avec plus ou moins d'exactitude. Je vais essayer de les résumer et de vous donner quelques détails sur l'exactitude de ce que vous devez d'autant plus compléter que j'ai tout vu de mes propres yeux, et que j'ai moi-même échappé providentiellement et le dernier de tous du théâtre du désastre, après un effort infructueux, pour parvenir une troisième fois auprès des malheureux dont les cris déchirants appelaient des bras amis à leurs secours. C'est dans l'ancien manège, situé près de l'emplacement ou s'élevait encore en 1830 le vieux théâtre Saint-Louis, et transformé aujourd'hui en salle de spectacles, que s'est passée la scène dont ma plume impulsive se refuse à peindre l'horreur. Cette bâtisse, formant un parallélogramme d'environ cent quarante pieds de longueur sur cinquante de largeur, est percée, sur ses plus longs côtés, de deux ouvertures d'environ trois pieds de hauteur sur deux de largeur. Un tiers au plus près de l'édifice était occupé par la scène; les deux autres tiers, réservés aux spectateurs, étaient divisés en amphithéâtre en loges qui s'élevaient graduellement en amphithéâtre jusqu'au fond de la salle. Ces loges n'étaient autre chose qu'une suite de bancs à dossier, recouverts de banquettes et disposés parallèlement sur toute la longueur des loges, avec une étroite allée au centre, et elles étaient appuyées sur un faible plancher qui reposait lui-même sur un échafaudage continu et peu solide. Le devant des loges était décoré de quelques pieds seulement au-dessus de la boîte des musiciens dont il n'était séparé que par un passage de 4 ou 5 pieds. Les ouvertures ou fenêtres dont j'ai déjà parlé, au nombre de dix de chaque côté, se trouvaient à 18 pieds du sol, à l'extérieur du côté du sud-ouest et à environ 30 pieds du côté du nord-est. Une porte de 7 pieds sur 3 communicait au passage dont j'ai parlé en dernier lieu par un autre passage à moitié couvert, et se joignant à angle droit avec le premier. Une autre porte de même dimension et à 18 pieds seulement de la première occupait l'origine de l'angle sud du manège, et s'ouvrait au sud d'un escalier conduisant aux loges et adossé au mur du fond de la bâtisse. Il est essentiel de mentionner que cet escalier par lequel tous les spectateurs étaient montés dans la salle, était en bois, large de 3 pieds et, entouré, à droite par le mur, à gauche par une simple cloison et couvert à hauteur d'homme par des planches de sapin brut. Au bas de cet escalier était une porte de bois se fermant du dedans au dehors. Les murs, de chaque côté de la salle, étaient couverts, à 7 ou 8 pieds de hauteur d'un simple lambris de planches seches. Au fond de la scène, une porte de dimensions moindres que les premières s'ouvrait immédiatement dans une écurie en pierre dans laquelle se trouvaient une dizaine de chevaux appartenant à M. Hough.

Environ deux cent cinquante personnes se trouvaient réunies pour la seconde exhibition des Dioramas des MM. Harrison, et parmi elles on en remarquait plusieurs appartenant aux premières familles de la ville. La salle était éclairée, dans les intervalles qui s'écoulaient pendant le changement des tableaux, par quatre lampes à Phénix éclairées.

Il était dix heures et un quart. L'exhibition était terminée; l'orchestre sous la direction de M. Charles Sauvageau avait fini de jouer le *God save the Queen*, pendant la durée duquel les deux tiers, ou un peu plus, des spectateurs étaient sortis par l'escalier dont l'entrée s'ouvrait au fond de la salle, à l'extrémité de l'allée intermédiaire dont j'ai parlé plus haut.

Soixante à soixante-dix personnes, hommes, femmes et enfants qui occupaient les avant-loges, se préparèrent à sortir et causaient et riaient entre elles, sans se presser aucunement, lorsqu'une lampe, suspendue à quelque distance seulement des avant-loges et plus près encore de la scène, tomba ou fut renversée par une cause que nous ne saurions dire, et se répandit de tous côtés. L'effet produit par l'effusion et l'expansion de l'huile comprimée ne saurait être comparé à rien de ce qu'on a déjà observé de plus violent dans les feux les plus ardents, poussés par un ouragan au milieu des matières les plus combustibles. Il fut soudain, électrique. En moins de dix secondes, les rideaux, les toiles gonflées de l'appareil chimique, les nombreuses scènes peintes à l'huile et à l'ocre, et appartenant aux officiers de la garnison et à messieurs les amateurs canadiens, tout avait disparu, après avoir porté au plafond mille jets de flamme dévorante qui, s'élevaient à chaque aspérité, enveloppaient chaque angle, s'insinuant dans chaque fissure, courant dans chaque rainure, embrasant, en moins d'une seule minute, toute et la partie supérieure de l'édifice. Le toit, élevé de quarante à quarante-cinq pieds, présentait la forme d'un demi-défilé enflammé et produisait l'effet d'un immense réverbère redonnant vers le bas le caractère qui venait de toutes parts se réfléchir et se dilater encore plus à sa surface. Toute la scène, ainsi que le plafond et la partie inférieure du parterre adossée aux avant-loges était donc la proie de l'élément destructeur qui déjà gravissait rapidement la hauteur de ces dernières.

Plusieurs de ces malheureux se voyant d'avance dévoués à une destruction inévitable se précipitèrent, au risque de quelques brûlures sérieuses, dans le passage déjà partiellement embrasé qui conduisait à la porte du parterre. C'était la seule voie de salut possible; car malgré que le feu n'eût pas encore gagné l'escalier des loges, la fumée noire et épaisse qui reflua au fond, plus élevée qu'aucune autre partie de la salle, rendait plus impraticable encore l'issue qui, sans cette circonstance, se serait offerte en cet endroit. Un même temps et en conséquence de la rapide décomposition de l'air intérieur, le vent s'engouffrait en tourbillons continuels par les deux portes ouvertes, et élevait jusqu'au comble d'immenses spirales de fumée et de flammèches entremêlées parfois de flammes rougeâtres. Bientôt l'élevation croissante de la chaleur amena l'explosion des trois autres lampes, dont deux se trouvaient placées aux extrémités d'une ligne qu'on pouvait imaginer passer par le milieu de la profondeur des loges.

Abrus il n'y eut plus de ressources pour les malheureuses victimes enfermées dans cette caverne comme dans le taureau d'Athalie. Je les vis alors, et quoique j'aie été témoin oculaire et presque victime moi-même de deux désastres de l'an dernier, et par conséquent familiarisé avec ces scènes de destruction, je ne pus sans sentir mes jambes me manquer, supporter la vue de ce qui se passait sous mes yeux, et à demi suffoqué par la fumée, je dus chercher moi-même un salut retard.

Personne, après moi, ne put sortir de la salle. Quand je me trouvais par la dernière fois dans la porte au haut de l'escalier la fumée d'abord débordait tout à ma vue; puis une ou deux fois une lueur rouge-sang perçait l'épaisseur de l'obscurité, ne lui laissant rapidement entrevoir Je vis des femmes évanouies, d'autres à genoux, des hommes succombant sous l'influence du feu qui ruait et ses vagues ardentes autour d'eux et au-dessus de leurs têtes, et sous le poids d'une mère ou d'une tendre sœur, l'autre sous le léger et précieux fardeau d'une épouse. Je vis deux jeunes fiancés luttant ensemble contre la mort. Cinq minutes auparavant ils étaient sans doute rayonnant de bonheur; ils devaient être unis demain matin. Une même fosse les a reçus aujourd'hui et ils sont unis pour toujours dans un éternel sommeil. Tout cela se passa à mes yeux avec la rapidité de deux délais qui se suivent. Et puis les ténèbres s'épaissirent en un voile sur ma vue, et je ne vis plus rien. Les malheureux; pas un cri ne s'échappait de leur poitrine; un silence mille fois plus horrible que n'aurait pu l'être le gémissement de cent condamnés, torturés sur le chevalet, laissait dominer seul le bruit de l'incendie toujours plus actif, plus dévorant, plus implacable. Le plus grand nombre cependant parvint jusqu'au bas de l'escalier que j'avais à peine quitté moi-même depuis une demi-minute; mais épuisés sans doute et éphémères ils ont tombé les uns sur les autres; et puis la porte s'était fermée sur eux, et avant qu'on eût pu la briser, la pression de ces cinquante corps les uns sur les autres était telle qu'il fut impossible de les retirer avant que le feu ne les eût entièrement couverts. Il n'y avait pas encore d'eau sur la place, et huit minutes seulement s'étaient écoulées depuis la chute de la lampe première cause du malheur immense dont Québec portera long-temps le deuil.

MARC-AURÉLE. Québec, 15 juin, 1846.

HORRIBLE CALAMITÉ !!! INCENDIE DU THÉÂTRE SAINT-LOUIS.—PERTE D'UN GRAND NOMBRE DE VIEUX !!

La force nous manque pour rendre compte d'une calamité telle que celle qui vient de frapper Québec, la ville des grandes infortunes. Près de cinquante personnes ont péri hier soir dans les flammes du théâtre ou y ont auparavant été suffoqués par la fumée. Sur les dix heures, au moment où l'exhibition des Dioramas de M. Harrison se terminait, et que les spectateurs commençaient à défilier pour sortir, le feu prit dans les scènes par une lampe à huile camphrée qui s'était détachée du plafond, et bientôt la salle du spectacle s'obscurcit par la fumée. Alors, hommes, femmes, enfants se précipitèrent au bas de l'escalier qui gagne aux loges pour sortir par le seul issu connu, issu excessivement étroit. Les premiers, poussés violemment dans l'obscurité, écrasèrent sous la pression de ceux qui les suivaient, et tous se trouvèrent accumulés en masse compacte, les uns sur les autres, sans qu'il fût possible à aucun d'eux de sortir ou de reculer, ou même de les arracher à la mort, malgré les efforts qui furent faits par M. O'Reilly, vicaire de la paroisse et plusieurs citoyens zélés. On assure même que l'on a arraché le bras de l'un des messieurs ainsi encaissés sans pouvoir le sauver lui-même. On entendait des cris lamentables; plusieurs infortunés dans ce moment suprême, voyant que tout secours humain était impossible et n'espérant plus que dans la miséricorde divine, crièrent à M. O'Reilly dont ils entendaient la voix: "Donnez-nous l'absolution." Le ministre des consolations, épuisé de fatigues et d'efforts, leva la main pour les bénir et les absoudre! Un instant auparavant, aidé de M. Tanswell, qui était encore sur les lieux, et d'une autre personne, il parvint à arracher à la mort Mde Tanswell, sans commission, mutilée par la flamme et meurtrie par la pression. Elle est hors de danger cependant. M. McDonald, le rédacteur du *Canadien*, eut aussi le bonheur d'échapper à cette calamité. Dès qu'on l'appergut et qu'on l'entendit, plusieurs brms s'attachèrent à lui et on le retira; dans les efforts qu'on avait faits pour le dégager, il avait perdu ses bottes. Ce seroit peu s'il n'était là sa seule perte, mais il pleure la perte de son épouse et de sa fille aînée, madame Rigoben Angers, qui sont périés dans les flammes. Nous sympathisons avec ses malheurs de toutes les puissances de notre âme. Il reste avec une nombreuse famille qui n'a plus de mère pour en prendre soin.

A l'heure où nous mettons sous presse quarante-six cadavres ont été retrouvés, dont trente-neuf reconnus. Parmi les personnes dont les corps sont encore sous les ruines sont Mlle. Rae et M. Wenthly. Le corbillard allait et revenait avec l'activité de la mort et de la destruction pour transporter ces cadavres mutilés et carbonisés, à leurs demeures respectives. M. Scott, greffier de la cour d'appel, a été retrouvé ainsi que ses deux enfants. Voici d'ailleurs la liste de ceux dont les corps ont été reconnus:

- Emilie Worth, âgée de 9 ans, fille de Edward Worth, de Montréal, et sœur de madame Lenfesty. Flavien Sauvageau, âgé de 14 ans, fils du maître de l'orchestre canadien. Elizabeth Lindsay, âgée de 44 ans, épouse de Thomas Atkins, avec son fils Richard Atkins, épicière, âgé de 27 ans. Stuart Scott, cler., greffier de la cour d'appel, avec Jane, sa fille. Thos. Hamilton, écuyer, lieutenant du 14e régiment. Madame John Gibb, et Jane, sa fille. M. Arthur Lane, fils d'Elisith Lane, de la compagnie de Gibb, Lane & Co. Mlle. Maria Ann Brown, maîtresse d'école, du Foulon de Wood & Gray, âgée de 25 ans. M. Horatio Carwell, marchand, Horatio, son fils, âgé de 6 ans, et Ann, sa fille, âgée de 4 ans. M. Jos. Tardif, agent des journaux, et sa femme. Sara Darah, épouse de John Colvin, charretier. James O'Leary, âgé de 22 ans, apprenti plâtrier; Marie O'Leary, sa sœur, âgée de 18 ans. M. J. J. Sims, apothicaire, Rebecca sa fille, âgée de 23 ans, et Kenneth son fils âgé 13 ans. Mme Marie O'Brien, épouse de M. John Lilly, tailleur, rue Buade. M. J. B. Vézina, marchand, âgé de 30 ans, rue Sous-le-Fort. Dame Henriette Giackemeyer, épouse de M. Molt, organiste, et Frédéric, âgé de 19 ans, Adolphe, âgé de 12 ans, ses fils. Dame Marie-Louise Levallée, épouse de R. McDonald, écuyer, rédacteur du *Canadien*, et Dame Eugénie McDonald sa fille, épouse de M. Rigobert Angers. M. Edward Hoogs, employé à la banque de Montréal, et Edmond, âgé de 8 ans, Edward, âgé de 6 ans, ses fils. M. Thos. Harrison, âgé de 21 ans, d'Hamilton, H. C., frère du propriétaire des Dioramas. John Berry, d'Aberdeen, employé de W. Price, cor., à l'ottawa. Colin Ross, plâtrier, de Montréal, et son épouse. Joseph Marcoux, huissier. Isaac Develin, orfèvre, rue Notre-Dame, Basse-Ville. La servante de M. Andrew Paterson. Trois autres corps inconnus. Les recherches se continuent; on n'a pas encore trouvé les corps des personnes qui suivent, manquant à leurs familles. John Whealy, libraire, rue Lamontagne. Mlle. Rae, fille de M. Rae, du Commissariat. Mlle. Emilie Ponté, hôtelière, marché de la Basse-ville, avec M. Mailloux de la Malbio qui l'accompagnait.

LE HERALD ET LA PROCESSION DE LA FETE-DIEU.

Le Herald de ce matin a consacré son leader à écrire un article sur la procession de la Fête-Dieu. Il se plaint amèrement de ce que la procession faite entre dix heures et midi incommode les congrégations protestantes qui s'assemblent; et que le bruit des cloches est assourdissant, et que tout cela est de fort mauvais goût. Nous regrettons de voir de pareilles méprises dans le Herald; il nous semble que c'est plus que jamais le temps de la tolérance religieuse, et que c'est infiniment de plus mauvais goût pour nos frères protestants, d'élever la voix contre des pratiques, qui ont subsisté tranquillement depuis des siècles, et qui, dans l'hypothèse qu'elles causeraient quelque petit inconvénient, ne se présentent qu'une heure ou deux par chaque année.

La Procession.—Cette belle solennité a eu lieu hier matin, à la Paroisse et à la Cathédrale, avec toute la pompe et tout l'éclat que duplie le rite catholique dans toutes ses cérémonies. La foule était immense aux deux places et l'ordre le plus parfait a régné partout. La journée était très-belle, mais la chaleur était suffoquante. Les ecclésiastiques St. Jean-Baptiste et St. Patrice ont assisté en corps à la Paroisse, avec bannières et armoiries, et à St. Jacques, la société de Tempérance a aussi puissamment contribué à relever la splendeur de la fête. Les repas étaient partout d'une magnificence peu commune. On remarquait l'absence des troupes et de musiques militaires. Les diverses académies de musique cléricales les remplaçaient.—Minerve.

LE FRANCO-AMÉRICAIN.

Ce Journal, dont nous avons l'agence, suspendu pendant quelques jours, vient de paraître sous un format agrandi et perfectionné. Il est soutenu par un grand nombre de capitalistes de New-York, qui lors de sa suspension ont souscrit \$3000 pour en encourager la publication. Le Franco-Américain est rédigé avec talent, l'abonnement n'est que \$6 par année. On peut le voir à nos bureaux.

ÉTATS-UNIS.

Envoi au sénat des bases d'un traité sur l'Oregon.—Discussion immédiate de ces bases en séance secrète.—Les cinq conditions principales du traité.—Dangers qu'aurait un ajournement de la question.

Les bruits qui couraient sur la reprise des négociations entre M. Buchanan et M. Pakenham, ont été officiellement confirmés par un message du président au sénat, mercredi dernier, et le sénat a immédiatement interrompu ses travaux pour prendre en considération ce grave intérêt devant lequel disparaissent tous les autres intérêts du moment. Malheureusement, cette affaire a été regardée comme affaire de gouvernement, et le sénat l'a discutée en séance secrète.

Quant au message de M. Polk et aux protocoles soumis par lui à l'examen du sénat, les termes n'en sont pas textuellement connus, mais toutes les correspondances de Washington s'accordent à dire qu'ils comprennent les cinq conditions principales qui suivent: 1. Adoption du 49e degré de latitude prolongé jusqu'à l'Océan Pacifique. 2. Cession entière de l'île de Vancouver à l'Angleterre.

3. La libre navigation du Columbia pendant toute la durée de la charte et du renouvellement de la charte de la compagnie du baie d'Hudson; 4. Le passage des détroits de Fuca déclaré neutre et commun; 5. Reconnaissance des droits de propriété de la compagnie du baie d'Hudson sur les travaux exécutés par elle au sud du 49e degré, et par conséquent paiement d'une indemnité par les États-Unis pour ceux de ces travaux que la compagnie pourra lui laisser.

De ce nombre seraient les fort Vancouver, Walla Walla, Okanagan et Colville sur la rivière Columbia; le fort Nasqually, sur le Puget Sound; le fort Umqua, sur la rivière de ce nom; le fort Boise, sur la rivière Clark; et le fort Hall, près de la Passe-du-Sud dans les montagnes, qui seraient tous livrés, moyennant indemnité, au gouvernement américain.

Les petites îles situées au sud du Columbia appartiendraient naturellement aux États-Unis par droit de contiguïté. La charte actuelle de la compagnie du baie d'Hudson expire en 1838, c'est-à-dire dans douze ans, mais il n'y a pas de doute qu'elle sera renouvelée, et par conséquent le droit de navigation sur le Columbia réclamé pour elle équivaut à un droit à peu près indéfini.

Ces propositions sont assez équitables au fond, mais il y a quelque danger dans la forme sous laquelle elles sont présentées tout à la fois par M. Pakenham et par M. Polk. Le premier, dit-on, déclarait qu'il était autorisé par son gouvernement à signer définitivement un traité conciliant exactement dans ces termes, mais que si une seule altération de quelque importance y était faite par le sénat, il devrait en référer à son cabinet et attendre de nouvelles instructions. Si M. Pakenham était obligé de demander ces instructions, nous ne pourrions nous empêcher de voir un certain péril dans ce délai. En effet, nous avons vu le commencement des hostilités éclatées sur le Rio-Grande, exprimé la crainte que ces hostilités et les nouvelles conquêtes qu'elles assurent légitimement à l'Union américaine, ne fussent maître de nouvelles complications, ou qu'au moins elles n'engageassent le cabinet de Saint-James à attendre les événements avant de se décider à des concessions vis-à-vis de ce pays-ci.

L'inutilité que vient de prouver M. Pakenham, en renouvelant les négociations, a heureusement dissipé ces appréhensions de notre part. Cependant, elles ne sont point dissipées entièrement, lorsque nous prenons en considération ce fait que le cabinet britannique ignore les batailles de 7 et 9 mai et la prise de Matamoros, lorsqu'il a transmis à M. Pakenham les instructions conciliantes d'après lesquelles il vient d'agir. Aujourd'hui qu'il a fait ce pas décisif, par ordre de son gouvernement, nous ne croyons pas que ce dernier puisse revenir en arrière. Cette retraite serait un fait trop grave.

DERNIÈRES NOUVELLES DU RIO-GRANDE.—On lit dans l'Abolite de la Nouvelle-Orléans du 4 juin: "Le navire à vapeur *Alabama* est arrivé de Brasos de St-Yago, d'où il est parti le 1er de ce mois, à 8 heures du matin. Il n'annonce rien de nouveau. Le général Taylor était toujours à Matamoros, attendant des renforts avant de pénétrer dans l'intérieur. Ses troupes désolèrent ardemment en venant encore aux prises avec les Mexicains. "Quelques Mexicains viennent d'arriver de Monterey au quartier-général du colonel Twiggs, avec des nouvelles toutes récentes. L'armée en retraite se dirige vers Monterey, et était, il y a sept jours, à quarante lieues de Matamoros. Ampudia, dit-on, a pris un ascendant complet sur l'armée, et tient Arista presque prisonnier. C'était à cela que tendaient les efforts d'Ampudia depuis le moment de son arrivée à Matamoros. Après la bataille du 9, il quitta le premier le champ de bataille, et, ayant que personne eût pu le suivre, il arriva dans la ville en disant qu'Arista avait livré l'armée aux Américains. Ce bruit, répandu sur la route, a dû être accueilli d'autant mieux qu'il sauve aux Mexicains la honte d'une défaite. Le colonel Twiggs ayant demandé aux Mexicains s'ils pen-

saient que l'armée reviendrait sur ses pas, ceux-ci répondirent avec un geste d'une intraduisible éloquence: Oh! non! non! jamais?

Correspondance.

Nous remercions nos amis de Québec, qui ont bien voulu nous adresser les détails de l'affreux malheur qui vient de les frapper et surtout ceux qui ont eu la bonté de s'intéresser à l'agence future de nos publications, qui se trouve vacante par la mort de M. Tartif. Nous accusons réception des lettres MM. F. H. G.; F. R. A.; J. L.; F. M. D. et A. P. de Québec.

A NOS ABONNES DE QUÉBEC.

Nos Abonnés en cette ville sont informés que nous nous occupons de choisir d'un nouvel agent pour remplacer feu M. J. Tartif, d'un des malheureux victimes de l'incendie du vendredi dernier. Nous espérons qu'on attendra, ils seront servis régulièrement.

MARIAGES.

En cette ville, ce matin, par le Rev. Messire Fr. Héroux, curé de Contrecoeur, Georges F. Carrier Eccl. avec, à Mlle. Hortens Fabre, fille unique de E. R. Fabre Eccl. A St. Jean, le 8 du courant, par le Rev. Messire Lacroix, curé du lieu, Thomas R. Johnson, Ecclier à Mlle. Maria-Louise, fille aînée de Ambrose Bourgeois, Ecclier. En cette ville, samedi le 13 Juin courant, à Richmond Square, par le Rev. Dr. Lundy, John Montagu Eccl. de Londres, à Maria fille de feu Duabur, Sully M. D. et de Madame Selby de Montréal.

DÉCES.

En cette ville, le 9 du courant, M. Charles Pomeroy dit Lafleur, à l'âge avancé de 81 ans. A St. Roch, le 9 du courant, après une courte mais douloureuse maladie, madame Marguerite Elisabeth Richer Lafleur, épouse de Charles Gouin, écuyer, de St. Roch, âgée de cinquante-neuf ans, onze mois et six jours. Jusque vers le 15 du courant, elle n'eut que le avantage de la convalescence et d'un grand nombre de visiteurs qui lui firent un honneur à recevoir, elle emporta les regrets d'un époux dévoué et de quatre enfants qui eurent bien longtemps cette perte. A St. Roch, le 9 du courant, à l'âge avancé de quatre-vingt-trois ans, Mlle. Marie Charlotte Marion, épouse de Mr. Antoine Charest, Ecclier de la paroisse, dont la vie a été fertile en vertus, en bonnes exemples et en bonnes actions de tous genres, laisse pour adorer sa mémoire nombreuse famille d'enfants, de petits et d'adultes, et surtout un époux dévoué, dont elle a fait le bonheur durant la longue période de sa vie, quatre ans, et qui ne se peut concevoir que par l'espérance de la rejoindre bientôt au séjour des élus.

BANNIÈRE DE COMMERCE.

UNE Assemblée Générale du Corps du Commerce aura lieu au Magasin de J. D. BERNARD, écuyer, rue St. Paul, VENDREDI prochain, le 19 Juin, à HUIT heures du soir pour prendre des mesures pour présenter à l'Association St. Jean Baptiste de Montréal, la BANNIÈRE DE COMMERCE. Il est attendu que tous les Marchands assisteront à cette Assemblée.

MAISON A LOUER.

A LOUER dans la Rue St. Alexandre, une Maison en pierres de taille, à deux étages. Prix £25 pour le reste de l'année. S'adresser à LOUIS DELAGRAVE.

PELLANT ET BERNABÉ.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ayant acheté le fond de magasin, d'une personne qui n'était dans les affaires que depuis un an, à un prix beaucoup moins que le prix comptant, ils sont en état de vendre à bon marché un assortiment de plus de dix mille de marchandises de goût, bien choisi, qui méritent l'attention des familles, ayant confiance que leur prix réduit leur méritera un peu du patronage public, qu'ils s'licitent humblement. Montréal, 10 Juin 1846.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Récemment Reçues par le Great Britain, Rory O'More, Britannia et Erronnyga. J. L. BEAUDRY & CIE. No. 30, Rue Notre-Dame.

VIENNENT de recevoir par les vaisseaux ci-dessus, un assortiment enlondité et très étendu de Marchandises de fonds et de goût, et ils en attendent encore tous les jours par le PEAL, LADY SATON, VIVID, et autres Vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool. Montréal, 12 mai, 1846.

UNE superbe et commode VOUTE, à louer, No. 130, rue Notre-Dame. Prix £50. 15 juin BEAUDRY & FRÈRE.

FETE NATIONALE.

DE L'INSTITUT CANADIEN, SOUS LE PATRONAGE DES DAMES CANADIENNES. REPRESENTÉES PAR Mmes YALLIERES DEST. REAL, LA FONTAINE, BOURRET, DRUMMOND.

LES Dames et Messieurs de Montréal, sont respectueusement invités d'assister, MERCREDI, le 21 du courant, jour de la SAINT-JEAN-BAPTISTE, Fête Nationale du Pays, à une SOIREE PUBLIQUE, qui sera donnée par l'INSTITUT CANADIEN, dans une des Grandes Salles du Nouveau Marché, sous le patronage des Dames nommées ci-dessus, qui ont bien voulu se rendre à l'invitation du Comité.

Rien ne sera épargné pour rendre la Soirée agréable. Les Rafraichissements y seront en abondance, et servis par l'un des meilleurs Confiseurs de cette ville. Deux Corps de Musique seront employés pendant toute la soirée. Plusieurs Jeunes artistes Canadiens doivent chanter quelques Chansons mises par eux en musique express pour l'occasion. Plusieurs Messieurs s'adresseront à l'Assemblée. Les Dames Patronnes de la Soirée prendront le Fauteuil à HUIT heures et demie. Cartes d'admission.—Prix: une Dame et un monsieur, 7s. 6d.; un Monsieur et deux Dames, 10s. On peut s'en procurer chez Mm. FABRE & Cie., GALERIE de Lecture de l'Institut Canadien et au Bureau de M. C. E. Belle, Notaire, Rue St. Gabriel.—15 Juin.

VEUILLEZ LIRE CETTE ANNONCE.

Le Dr. TAVERNIER prévient ceux qui se sont endettés de ne payer aucun compte au nommé J. Baptiste Moyen, vu qu'il a cessé de l'employer. Les personnes qui lui ont donné des argents voudront bien le faire savoir immédiatement. Il prie en même temps ceux qui lui doivent de venir régler leurs comptes.

Importation directe de France.

Marchandises Françaises. — Ornaments d'Eglises. — Chapeaux. — Vins. — Fromages, etc., etc.

M. LOUIS DE LAGRAVE J. D. Bernard, écri., Rue St. Paul, un assortiment de RUBANS FRANÇAIS et de Marchandises de toutes sortes venant directement de Paris et de Lyon. Pluche noire pour chapeaux, Pluches de diverses couleurs pour meubles. A USSI A VENDRE AU MEME LIEU. — Patés de FOIE GRAS TRUFFÉS, DINDES TRUFFÉS, FOULARDES TRUFFÉS, TRUFFES, bonteilles, CHAMPIGNONS, et un assortiment de divers autres articles.

M. L. D., prévient les MM. du clergé qu'il a aussi à vendre au lieu un assortiment d'ORNEMENTS d'EGLISES, brodés en Or et Soie.

VOILE pour le St. Sacrement, ECHARPES pour ditto. UN ETENDARD représentant St. Jean Bapt. Des Statues de la Ste. Vierge, en plâtre, de 5 pieds et en composition plus petites. Ditto dorées et argentées.

Aussi attendu de jour en jour par le Concordia. CIBOIRES, CALICES, OSTENSOIRES, Boîtes aux Stes. Huiles. — Porte-Dieu.

Attendu de jour en jour par le John Reddin, Capt. Beck, venant directement de Marseille.

VIN de Port en petit quart de 30 gallons, Do de Madere, do Raisins, Figue, Sucre-Blanc. Savon de Castille, et diverses autres articles, Puis quelques pipes de Vin d'Espagne supérieur, — Aussi par le Thyne. — Fromage de Gruyère, Champagne de Rhulnart père et fils. Do. Mouët et Chandon.

Attendu aussi sous peu. Quelques douz. de Chapeaux Français dans le meilleur goût. Tous les articles ci-haut ont été choisis par M. De Lagrave lui-même, pendant son séjour en Europe, l'hiver dernier et il peut les recommander.

CLOCHES D'EGLISES.

Le Soussigné étant en relation d'affaires avec les grands Etablissements de Fonderies dans le Royaume-Uni et sur le continent Européen, et dans l'habitude de faire venir des Cloches d'Eglises, informe les Messieurs du Clergé qu'il sera toujours prêt à recevoir des commandes pour cet objet; ayant importé ces articles depuis plusieurs années il espère pouvoir satisfaire MM. les Curés qui désirent en faire venir.

LOUIS DE LAGRAVE. Rue St. François Xavier. 9 juin.

Nouvelle Maison d'Agence, pour Paris, Londres, &c. Rue St. François Xavier.

PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS.

Le Soussigné, arrivant maintenant de France, à l'honneur de présenter les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE, DE PARIS, pour la Vente des PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS, lesquels peuvent être très bien adaptés pour les Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans le Concordia et pourront être examinés. AYANT été nommé Agent pour une Maison de Londres et de Birmingham pour tous les articles, argentés et décriés tant pour l'usage des Eglises, que pour des objets de table; Je me chargerai d'aucun mémoire que l'on voudra bien me confier, ainsi que d'expédier toute sorte d'objets, dans ce qui aura été endommagés, pour les faire remettre à neuf, et cela à des prix très modérés.

AGENT GENERAL pour toutes sortes d'Articles d'Eglise et divers objets DE TABLE. LOUIS DELAGRAVE, pour Paris, Londres, &c. Rue St. François Xavier.

Montréal, Rue St. François-Xavier, vis-à-vis la Banque du Peuple.

Brique de St. Ours.

LES Soussignés propriétaires d'une briqueterie considérable à St. Ours, auront à vendre au 1er Juin prochain. Plusieurs 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières ou à Québec.

JOS. MORIN ET FILS. St. Ours. Montréal, 23 Avril 1846.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. BOILLAND. No. 24, Rue St. Vincent.

J. J. PHELAN,

AVOCAT. No. 17, Rue St. Louis.

LA BANQUE DU PEUPLE.

LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIEME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIEME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.

Par ordre des Directeurs, B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal 12 juin.

LES Steamer ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 30 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P. M. et revenant de bonne heure dans l'après-midi. Montréal, 26 mai 1846.

LES Acteurs de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIEME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIEME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.

Par ordre des Directeurs, B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal 12 juin.

LES SOURCES DE ST. LEON, situés à environ 4 milles de la Rivière-de-Loup, ont été loués pour quelques années, par le Soussigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent.

Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents en auront constamment à vendre; à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez MM. LARUE & CIE; et à Québec, chez M. E. GINGRAS. St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

LES Personnes qui auraient besoin d'un Institutur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Institutur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Institutur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

LES Personnes qui auraient besoin d'un Institutur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Institutur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Institutur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

LES Personnes qui auraient besoin d'un Institutur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Institutur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Institutur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

LES Personnes qui auraient besoin d'un Institutur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Institutur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Institutur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

LES Personnes qui auraient besoin d'un Institutur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Institutur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Institutur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

LES Personnes qui auraient besoin d'un Institutur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Institutur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Institutur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

LES Personnes qui auraient besoin d'un Institutur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Institutur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Institutur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

LES Personnes qui auraient besoin d'un Institutur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Institutur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Institutur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

LES Personnes qui auraient besoin d'un Institutur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Institutur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Institutur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, &c.

L. P. BOIVIN,

Le Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES de BIJOUTERIES, et autres parmi lesquels se trouvent: —

Montres en or émaillées pour Dames, Montres de riches de Messieurs, Chaines-Gardes en or, Chaines-Courtes et Clefs en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or, Lorgnettes Doubles en or et en acier, do Simples do Epinglettes à canif, do topaz et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveau goût, Bagues de Dames et Mrs., en grande variété,

Ecritures (Ladies can-pans), plumes en or et plumes en acier. Fusils, Brosses, Paniers Français. Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Bouteilles de première qualité, Canifs Ciseaux, — ATTENDU AUSSI — UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par le Erromanga de Liverpool, une collection riche de montres patentées en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc.

Montréal, Juin, 1846. L. P. BOIVIN, Rue Notre-Dame, VIS-A-VIS l'Eglise Anglaise.

MAISON BEAUDRY & FRERE.

LA MAISON BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son assortiment de printemps de marchandises de FONDS et de GOÛTS, choisis avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Ecosse, ils ont surtout en main une belle collection de Châles de Satin et Cashmere. Etouffes à pantalons et à veste, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Boutons avec la feuille d'ébène et le castor. Montréal, 12 juin 1846.

LA MAISON HARKIN et BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de fond et de fantaisie, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera que le NOUVEAU FOND comprend ce qu'il y a de plus varié et de plus à la mode en fait de tissus.

IMPORTATION DU PRINTEMPS. HARKIN & BADEAUX, No. 140, rue Notre-Dame. Montréal, 12 juin 1846.

PELLANT & BERNABÉ

Près de l'Eglise Anglaise, No. 130, RUE NOTRE-DAME.

M. M. PELLANT & BERNABÉ

viennent d'ouvrir leur Magasin au No. 130, Rue Notre-Dame; leur fonds se compose d'une grande variété de Marchandises d'Utilité et de Fantaisie. Ils sollicitent particulièrement l'attention du public sur leur assortiment de nouveautés et de Chapeaux de Dames, d'enfants etc, qui se compose exclusivement de tout ce qu'il y a de nouveau et de plus à la mode. Montréal 5 Juin 1846.

CHAPEAUX FASHIONABLES & LONDRES

Le Soussigné vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Seton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOL, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire.

ANDREW HAYES.

Maison de Chapellerie de Londres Etablie en 1837, une part à droite de la Place d'Armes 141 rue Notre-Dame. Montréal, 15 mai, 1846.

MAGASIN DE MARINE.

A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNÉ: ANGRES, Chaines, Cables, Goudron de Charbon, Cuivre Rouge, Brai, Résine, Toile à Voile, Etoupe à Cailléter, Huile, Peintures, Suif, Carrelle, Poulies, Ficelle, Compas, Pavillons de Goëlettes et de Steamboats, et autres articles pour la Marine. FRANCIS MULLINS, Quai des Steamboats. 2 avril.

Le Soussigné prévient le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Encaen, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement le MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc., etc. Il se chargera de rendre à commission toutes espèces d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus. P. FOURNIER. Montréal, 10 avril 1846.



Departement des Terres de la Couronne. Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Encaen Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIEME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remise, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excedant pas trois cent cinquante acres), qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre. L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, au moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne. Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient. Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six. Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complété. Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau. D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avis, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'imprimer. Montréal, 5 Janvier 1846.

TAPIS A L'HUILE,

A VENDRE au magasin de M. A. LAFFRANCO, No. 165, Marché St. Paul, 1000 toises de TAPIS FLEURIS, de motifs et de couleurs assortis, pour Chambre, Salon et Eschier, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles, et Soies Cires pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capots et Mantoux, etc.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE, CONTRE LE FEU,

DU COMTE DE MONTREAL. VIS est par le présent donné, que M. G. N. GOSSELIN est autorisé à collecter ce qui est dû à cette Institution. P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire. Montréal, mai 4 1846.

A VENDRE A CE BUREAU

La 3me Livraison de la Revue de Legislation et de Jurisprudence. POUR LE MOIS DE MAI.

Table des Matières contenues dans cette livraison. De la Codification des Lois du Canada, Les Lois de Banqueroutes, La Défaute en Droit, Collection de Décisions des divers Tribunaux du Bas-Canada.

Analytical Index to Cases determined in the Court of King's Bench for the District of Quebec from 1808 to 1822. BANC DU ROI.

Morin vs. LeFebvre dit Bellanger, Maguire vs. Bradley. COURT OF ADMIRALTY. Case of the JAME—Custance, Case of the Factor, COUR DES BANQUEROUTES.

Bates Bank—Brandy Crèmerie et Taaffé Syndic, COMMISSIONER'S COURT. Mullen vs. Jeffery.

P. GOULET,

MARCHAND TAILLEUR. (RECEMENT ARRIVE DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ecr. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies qu'il elles le prennent à son Magasin. M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des Etats-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cèdera à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montréal, 30 janvier, 1846.

MARCHANDISES NOUVELLES.

PREMIERE IMPORTATION CE PRINTEMPS. J. W. BROWN.

INFORME respectueusement les Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir (par la voie de New-York) un assortiment des plus splendides et des plus nouveaux PATRONS DE CHALES D'ETE, de Mousseline de Laine Française, Barèges, etc., etc. RUBANS DE SATIN et autres, pour garnir les chapeaux; GANTS, de Paris, de la meilleure qualité; FLEURS ARTIFICIELLES de différentes variétés, Lacet, Frange, Boutons en soie et en acier, etc.

Son assortiment de CHALES légers de Paisley est très complet, il a aussi de la Batiste imprimée de Hoyle. Partie Ouest de la rue Notre-Dame, No. 203. Montréal, 21 avril, 1847.

Banque d'Epargnes DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. DIRECTEURS HONORAIRES.

- Hon. A. N. Morin, M. P. P., A. M. Delisle, B. Brewster, L. H. Lafontaine, M. P. P., Joseph Vallée, L. J. Papineau, M. P. P., Louis Boyer, James Lealle, M. P. P., W. Connolly, André Jobin, M. P. P., Jean Brunau, B. H. Lemolne, M. P. P., O. Berthelot, Tim. Franchère, M. P. P., H. Paré, W. Nelson, M. P. P., L. M. Viger, J. P. Lantier, M. P. P., Aug. Perrault, D. M. Armstrong, M. P. P., P. J. Lacroix, L. Lacoste, M. P. P., E. R. Fabre, Dr. Bouthillier, M. P. P., Theo Hart, William Bristol, Cornwallis Monk, Peter Dunn, G. E. Cartier, C. Dorwin, P. Drumgoole, E. Atwater, F. Perrin, E. Mullins, J. F. Pelletier, B. O'Brien, John Ward, O. Fréchetle, F. Clark, Peter Devins, Joseph Baulongot, Chas. Curran, Francis Trudeau, E. Murphy, M. O'Keefe, P. Lamouche, Wm Workman, Président, A. LaRoque, V. Président, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaulien, L. T. Drummond, H. Judah.

BUREAU DES DIRECTEURS. Francis Hincks, L. Mulholland, L. A. Holton, John Tully, Damase Masson, Joseph Grenier, Nelson David.

JOHN COLLINS, Secrétaire.

UN grand nombre de nos riches et respectables citoyens entretiennent depuis longtemps l'opinion, qu'il existe une ample possibilité, pour ne pas passer inutilement d'établir une autre BANQUE D'EPARGNE dans cette cité.

Pour suppléer à ce besoin, résultant de l'accroissement rapide et du développement des ressources du pays, les Directeurs dont les noms sont écrits ci-dessus, ont annoncé avec plaisir la formation de la "BANQUE D'EPARGNES DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL," qu'ils recommandent aux classes industrielles comme une place sûre et convenable pour déposer le surplus de leur économie.

La grande utilité des institutions de ce genre, en rendant productives les petites épargnes de chaque jour, et en favorisant les inclinations d'industrie et d'économie, est trop bien connue du public pour exiger de la part des fondateurs de cette nouvelle institution des recommandations détaillées.

Ils se contenteront donc de renvoyer les dépositeurs, et le public en général aux REGLES ET REGLEMENS, que l'on peut se procurer au Bureau de la Banque (ou à l'extraire attaché à chaque livre de dépôt) qui comme on le verra, a été organisée conformément aux dispositions de l'acte qui règle ces sortes d'institutions, et de la manière la plus sûre pour les intérêts des dépositaires; les fonds ne seront donnés qu'à des institutions charitables, ou à des personnes qui pourront fournir des sûretés publiques, et dans aucun cas sur la propriété réelle ou la sûreté personnelle, choses qui, comme l'expérience le démontre, sont sujettes à trop de hasards.

En conséquence les Directeurs sollicitent en faveur de l'institution la confiance du public. Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, 46 Grand Rue St. Jacques. Montréal, 25 mai, 1846.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. LaRoque, V. Président, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaulien, L. T. Drummond, H. Judah.

Francis Hincks, L. Mulholland, L. A. Holton, John Tully, Damase Masson, Joseph Grenier, Nelson Davis.

AVIS est par le présent donné, que jusqu'à avis contraire l'INTERET qui sera payé cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de 250 et au-dessous, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUTS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau, JNO. COLLINS, Secrétaire. Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Hotel. 2 juin 1846.

COMPAGNON-TAILLEURS DEMANDÉS.

Le Soussigné à besoin de QUATRE COMPAGNONS immédiatement. Personne ne devra se présenter, à moins d'avoir les capacités requises et surtout à moins d'être de bonne conduite. 17, Rue St. Gabriel } C. GAREAU, Montréal 12 Juin. } Marchand-Tailleur

Place dans un Banc A L'EGLISE ST. JACQUES

UNE personne désire avoir une place dans un banc, dans la galerie de l'Orgue. Toutes informations devront être adressées à A. B., aux Bureaux de la Revue Canadienne. 12 Juin.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE.

ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc. S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur. Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBligny. Montréal, 16 avril, 1846.